

RÈGLEMENT (CEE) N° 1482/77 DE LA COMMISSION**du 1^{er} juillet 1977****modifiant pour la troisième fois le règlement (CEE) n° 3148/76 relatif à la distillation préventive pour la campagne 1976/1977**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 816/70 du Conseil, du 28 avril 1970, portant dispositions complémentaires en matière d'organisation commune du marché viti-vinicole ⁽¹⁾, modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 528/77 ⁽²⁾, et notamment son article 6 *ter* paragraphe 4,

considérant que le règlement (CEE) n° 3148/76 de la Commission, du 23 décembre 1976, relatif à la distillation préventive pour la campagne 1976/1977 ⁽³⁾, modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 1018/77 ⁽⁴⁾, prévoit que les demandes pour l'agrément des contrats de distillation doivent être introduites pendant la période comprise entre le 26 décembre 1976 et le 30 juin 1977 ; que cette période s'est avérée trop réduite compte tenu notamment d'une récente augmentation importante de ces demandes ; qu'il

s'avère donc nécessaire, pour que cette distillation ait son plein effet, de prolonger cette période jusqu'au 15 juillet 1977 ;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité de gestion des vins,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

La date du 30 juin 1977 figurant à l'article 2 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 3148/76 est remplacée par celle du 15 juillet 1977.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Il est applicable à partir du 1^{er} juillet 1977.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 1^{er} juillet 1977.

Par la Commission

Finn GUNDELACH

Vice-président

⁽¹⁾ JO n° L 99 du 5. 5. 1970, p. 1.

⁽²⁾ JO n° L 69 du 16. 3. 1977, p. 1.

⁽³⁾ JO n° L 354 du 24. 12. 1976, p. 20.

⁽⁴⁾ JO n° L 123 du 17. 5. 1977, p. 10.